

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
Mme CAPANNELLI Claire
Mme GUERBEAU Pascale
M. MORTELECQUE Denis
Mme MOUILLE Sophie
Mme BARBE Marie-Laurence
M. WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu.
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael.
Mr DEWAILLY Bruno à M. ROLAND Eric.

Assistait à la séance : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. ROLAND Eric ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 18 juin 2025

Date de réception en préfecture : 1^{er} juillet 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 1^{er} juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N°3

RESSOURCES HUMAINES

Suppressions de postes

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

À cet égard, compte tenu :

- De la vacance d'un poste d'adjoint du patrimoine
- De la vacance d'un poste d'adjoint administratif faisant suite à un départ de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des postes susvisés.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 24 juin 2025.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire
Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 24 juin 2025 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des deux emplois permanents susvisés ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en séance du 25 juin 2025,

DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- DE SUPPRIMER :

- Un emploi permanent d'agent administratif polyvalent, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Un emploi permanent d'agent du patrimoine, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint du patrimoine relevant du cadre d'emplois des adjoints patrimoniaux territoriaux,

- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs,

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

